

Québec, le 9 mai 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale, le 24 mars 2016, par le député de Bonaventure, M. Sylvain Roy, demandant que le nombre de biologistes, techniciens de la faune et agents de protection de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soit maintenu, voire augmenté, afin de répondre à la mission du Ministère laquelle vise à préserver le patrimoine naturel de tous les Québécois.

Je souhaite rappeler que l'année 2014 a marqué la création d'un nouveau ministère et la nomination d'un ministre responsable des forêts, de la faune et des parcs du Québec. La mise en place du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), qui concrétise une priorité du gouvernement, démontre le rôle prépondérant qu'occupent les ressources forestières et fauniques ainsi que les parcs nationaux dans l'économie des régions québécoises. La valorisation du patrimoine naturel est au cœur de la mission du Ministère.

Parmi les priorités que le Ministère s'est fixées pour répondre aux enjeux et défis relatifs à l'acquisition de connaissances, au suivi des populations animales, au rétablissement des espèces menacées et vulnérables, à la conservation des habitats et aux changements climatiques, le Ministère mise notamment sur la diversification et la création de richesse, la participation des communautés, la protection et la conservation des écosystèmes et des espèces ainsi que sur une performance organisationnelle innovante.

... 2

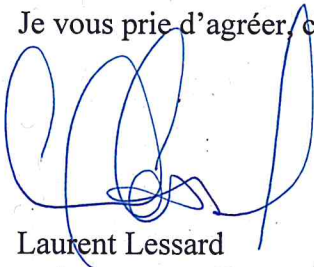
Sur ce dernier aspect plus particulièrement, le Ministère estime que la compétence et la mobilisation du personnel constituent un levier important pour mener à bien sa mission et assurer ainsi la pérennité des ressources au bénéfice des générations actuelles et futures.

À l'automne 2014, le Secteur de la faune a dû procéder à un redressement de sa situation budgétaire donnant suite à un déficit structurel. Or, cela a effectivement entraîné la suspension de certaines activités, mais surtout nous a emmené à prendre les décisions en fonction de la mission essentielle du MFFP, soit la conservation, la protection et la mise en valeur de la faune. Toutefois, en mars 2015, la saine gestion combinée à la hausse de certains tarifs de permis de chasse, de pêche et de piégeage a permis de consolider la situation budgétaire, ce qui nous a conduit, dès le printemps 2015, à réaffecter de 16 postes le nombre d'agents de la faune et d'acquérir des ressources supplémentaires pour le secteur faune. Enfin, depuis le 21 septembre 2015, 24 nouveaux agents de protection de la faune se sont joints à leurs collègues dans l'ensemble des régions du Québec.

Le MFFP compte toujours sur une équipe chevronnée œuvrant dans les dossiers des changements climatiques et des espèces envahissantes. D'ailleurs, pour ce dernier élément, je vous invite à consulter le Budget Leitão 2016-2017 dans lequel vous pourrez constater l'engagement du gouvernement dans la préparation d'un plan d'action pour contrer les menaces posées, par entre autres la carpe asiatique, qui sera coordonné par le MFFP. De plus, les équipes de rétablissement ont repris leurs activités en mai 2015.

Pour accomplir ses mandats essentiels dans le domaine de la faune, le Ministère compte actuellement sur un personnel hautement qualifié d'environ 900 personnes réparties dans plus de 90 points de service sur le territoire du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard